

GASTON TISSINIER

L'INSURRECTION

DES

« BRIGANDS ROYAUX »

DE L'AN VII

À

SALLES SUR L'HERS

&

DANS LES ENVIRONS

1981

REMERCIEMENTS

En 1953, M. E. Ramière de Fortanier avait fait un exposé devant les Membres de la Société des Sciences de l'Aude sur « les pogroms de la Piège ». J'ai cherché en vain ce texte qui intéressait particulièrement Salles et le canton concernant les événements de l'An VII. M. Régis Ramière de Fortanier, fort aimablement m'a fourni la voie à suivre pour reconstituer cette tranche de notre vie locale en m'envoyant un extrait de l'ouvrage de l'Abbé Lacouture « Le Mouvement Royaliste dans le Sud-Ouest » (1799-1800). J'avais toutes les sources. Je remercie vivement M. Régis Ramière de Fortanier.

Mais les documents essentiels se trouvaient aux Archives Nationales. Il n'était pas envisageable de me rendre à Paris. Le secours providentiel m'est venu de M. Auguste Armengaud avec qui une passion commune pour notre région de Salles à Belpech m'a valu une sincère amitié. En peu de temps, M. Auguste Armengaud me faisait parvenir une série impressionnante de reproductions de documents indispensables pour donner à mon récit une véracité historique. Je peux donc affirmer que sans M. Auguste Armengaud, je n'aurais pu rien faire : c'est dire toute la reconnaissance que je lui dois et que je lui garde de la joie qu'il m'a procurée en écrivant ce récit.

Mon ami, Jean Saux, dès qu'il a été à la retraite, s'est mis à ma disposition pour aller consulter les Archives à Carcassonne où nous avons trouvé un Directeur accueillant en la personne de Melle Neirinck. Elle a cherché et mis à notre disposition des dossiers inconnus pour nous. Certains concernaient la vie du district de Castelnaudary de 1791 à 1793. Le dossier L 398 a été un vrai trésor en nous procurant les éléments de liaison entre les événements relatés dans les Archives Nationales sur l'An VII. Tous nos remerciements vont à Melle Neirinck.

Ce récit d'événements douloureux présente-t-il un intérêt ? Nous avons pensé qu'il était bon de faire connaître une époque que nos ancêtres ont vécue avec ses péripéties et ses troubles, mais aussi avec ses heures exaltantes que seuls peuvent créer un grand idéal, de profondes convictions et un courage indispensable.

Le 15 décembre 1981
G.T.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ

Nous sommes en 1799. Dix ans se sont écoulés depuis la prise de la Bastille. Cependant, les principes révolutionnaires ont peu influencé les esprits dans les milieux ruraux, à quelques exceptions près. La plupart des paysans se trouvaient en présence du gouffre profond que constituait pour eux l'absence totale de toute pratique religieuse. Les prêtres assermentés ont été mal accueillis et presque tous n'ont fait que passer comme des météores de mauvais présage au-dessus des coteaux de la Piège avant de renier leur foi et d'abjurer leur sacerdoce.

« Nous avons manqué notre révolution en religion » dira Clarke en 1796¹ ; « on est redevenu catholique romain en France. » Ce jugement est certainement trop catégorique si on l'applique à l'ensemble de la France. Il est au-dessous de la vérité dans notre région où l'on n'a jamais cessé d'être catholique romain.

Les dix ans écoulés ont été émaillés de nombreux incidents survenus dans chaque village et ils n'ont pas leur place ici.

Après une période d'accalmie, le Directoire, lors de son installation, prit des mesures anti-religieuses telles qu'il provoqua la transformation du pays en pays de mission. Des prêtres ambulants y exercèrent leur apostolat dont l'efficacité eut des résultats insoupçonnés. Le Directoire prit dès lors quelques mesures d'apaisement de la fin 1796 au début de 1798.

Dans le courant de l'an VI (1798), on ne sait sous quelle influence, le Directoire commit une erreur psychologique grave lorsqu'il décida de faire disparaître tous les signes extérieurs de la religion chrétienne, croix ou statues, pour les remplacer par les « Arbres de la Liberté ». Quelques membres du Directoire avaient pensé que, puisque les hommes et les femmes avaient besoin de signes, de symboles et de rites, les arbres naturels remplaceraient les symboles religieux. Leur plantation en grande pompe constituerait une cérémonie grandiose digne de l'intelligence humaine.

Il n'en fut rien : ces arbres ont été les premières victimes innocentes des divergences de croyance entre les hommes chargés de les protéger.

Déjà au cours de l'hiver de 1798, à Fajac-la-Rellenque, un arbre fut abattu et un second décapité. Le Conseil Général de la commune décida de faire monter la garde la nuit autour d'un autre vraisemblablement. Les ordres furent mal exécutés et provoquèrent un incident entre l'Officier municipal, Jean Marfainc, quelque peu bousculé, et les Subra, père et fils, assez surexcités. Plainte fut portée contre ces exaltés auprès du Juge du canton de Salles, Jean-Baptiste Marty, dont l'enquête fut contestée. Il prit une ordonnance d'arrestation des Subra, acquittés quelques jours plus tard par le Tribunal de Castelnaudary.²

Il convient de préciser que J.B. Marty était un Juge élu en application du Décret de la Convention Nationale du 22 septembre 1792 : ses connaissances juridiques devaient être très sommaires. En plus, ses fils étaient des meneurs royalistes.

Un incident identique se produisit à Salles le 19 Messidor de l'An VII (7 juillet 1799). Deux habitants de Salles voient l'Arbre de la Liberté coupé. Ils préviennent l'Agent municipal, Hypolite Bouton. Celui-ci flairer des événements graves. Il va quérir le Juge Jean-Baptiste Marty qui se livre à une enquête sérieuse. Il n'interroge pas moins de treize témoins dont aucun n'a rien vu ni entendu. Les constatations sont graves : « L'arbre a été coupé à deux pans de terre et remplacé par une croix de bois blanc, haute de six pans, à branches aplaties. » Sur le haut est gravé ce qu'il appelle « une grenade renversée » et ce qu'un témoin plus astucieux, Jean Cassignol, ex-juge de paix à Salles, reconnaîtra plus tard

¹ Dansette : Histoire Religieuse de la France Contemporaine, p. 109

² Notes de M. R. Ramière de Fortanier : Archives du Tribunal de Castelnaudary.

« comme une fleur de lys renversée ». Sur la branche de gauche, on a écrit : « Vive le Roy ! ».

Cette constatation est symptomatique de l'état d'esprit de l'époque : on ne parvenait pas à faire une distinction entre la religion et la royauté, la croix et la fleur de lys. C'est cette confusion qui donnera de l'ampleur aux incidents qui vont se produire.

D'ailleurs, parmi les témoins fantaisistes et quelque peu moqueurs, on trouve les femmes des meneurs anti-révolutionnaires. J.B. Marty fut à nouveau soupçonné de mollesse et il dut se défendre. Il se déclare prêt à agir même contre les siens « s'ils pouvaient être compliqués dans cette affaire » (sic).

Cet incident local se répercuta sur le plan départemental. Le Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration Centrale du Département de l'Aude rendait compte au Ministre de la Police à Paris, le 21 Messidor An VII, de l'incident survenu à Salles le 19. Ce rapport est important, car, dans sa seconde partie, le Commissaire insistait sur un point très grave : « Informé, Citoyen Ministre, que le canton de Salles est le refuge de 3 ou 4 prêtres réfractaires qui y exercent leurs fonctions et qu'ils sont même protégés par les fanatiques du País qui les servent au point de les garder avec armes lorsqu'ils exercent les fonctions du culte, je provoquai le 18 de ce mois un Arrêté de l'Administration Centrale qui ordonna l'envoi d'une force armée sur les lieux afin d'y arrêter ces prêtres et les déserteurs réquisitionnaires et conscrits qui n'ont pas obéi aux lois qui les appellent aux armées. Trente hommes de la gendarmerie et trente hommes de la colonne mobile de Castelnaudary doivent se rendre cette nuit dans ce canton à cet effet. L'opération aura lieu demain au point du jour ». (Archives Nationales P 7 7591 – document N° 837)

Le Commissaire se plaint de l'insuffisance des troupes mises à sa disposition et du manque d'armes. Il ne s'agit donc pas d'une promenade de santé dans les coteaux : on ne doit pas éliminer l'utilisation des armes.

Il faudra attendre le rapport du nouveau Commissaire en date du 18 Thermidor an VII (5 août 1799)³ pour savoir que ces troupes ont bien été envoyées et que l'instruction de la Justice sur les auteurs du délit du massacre des Arbres de la Liberté continue sans aucun résultat positif.

On apprend un événement essentiel : le 30 Messidor, il a été procédé à Salles à « la plantation d'un nouvel Arbre de la Liberté avec toute la solennité possible ». Mais on n'a pas mis la main « sur les prêtres rebelles qui soufflent le feu de la guerre et de la discorde ».

Le nouveau Commissaire, le citoyen Embry, renouvelle les ordres concernant les mesures à prendre contre les prêtres rebelles dans les cantons de Salles, St Michel, Gaja-la-Selve et Belpech.

Il faut dire qu'entre les rapports du 19 Messidor et du 18 Thermidor, d'autres événements se sont produits qu'il convient d'examiner.

LE COMMISSAIRE DE ST MICHEL DE LANÈS EN ÉMOI

Le Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration Municipale du canton de St Michel de Lanès établit un rapport adressé à la fois aux Commissaires des Directions Départementales de l'Aude et de la Haute-Garonne.⁴

Courageusement, il signe cette lettre « Anduze » en ajoutant qu'il « ose espérer que cette lettre ne sera pas indiscrètement connue et qu'il n'aura pas à se repentir d'y avoir apposé son nom ». En voici le préambule :

« Citoyen, l'amour du bien public me fait un devoir de vous instruire qu'il se forme un noyau de contre-révolution dans les communes de Lagarde, Beauteville, Monclar, canton

³ Ar. Nles, F 7 3656, Doc N° 871

⁴ Ar. Aude, L 398

d'Avignonet, Gardouch, canton de Villefranche, Seyre, Nailloux, canton de Nailloux (Hte Garonne) et Salles, Belpech, canton du même nom. »

Il s'agit d'un véritable réquisitoire contre ces communes après avoir pris soin d'en éliminer le canton de St Michel de Lanès. Les prêtres sont mis en cause : « Dans la nuit du 3 au 4 Thermidor, un de ces ministres du brigandage (qui devrait ne l'être que de paix) dit une messe dans la ci-devant église de Monclar sous la sauvegarde de cinquante déserteurs armés ; il harangua le peuple et se répandit en outrages contre la république ; les patriotes sont forcés par la terreur d'y assister et de se taire. Ces faits ne sont pas rares ; ils semblent annoncer un avenir sinistre. Cette commune pourra être une première victime : elle a aux yeux du malveillant un tort dont elle ne se lèvera jamais, c'est celui d'avoir été à la chasse du chrétien, c.à.d d'avoir arrêté quelques déserteurs. »

Voici encore un exemple de confusion entre les chrétiens et les anti-républicains. Le citoyen Anduze continue :

« Les arrestations nous attirent la haine la plus implacable de nos voisins et nous menacent des plus grands dangers. S'ils n'étaient que pour nous, ils seraient petits, mais ils peuvent embraser toute la république. »

L'atmosphère s'alourdit dans les milieux politiques de notre région et ils doivent fatalement tenter de maintenir la population sous leur autorité.

ENQUÊTE SUR L'OPINION PUBLIQUE

Nos Administrateurs du Département de l'Aude ont été des précurseurs : ils ont envoyé un Commissaire du nom de Ressigue prendre la température de l'opinion publique dans le canton de Salles. Son rapport du 2 Thermidor⁵ paraît très objectif :

« L'Administration en général, écrit-il, n'est pas dans un état d'harmonie ; les idées politiques ont mis une ligne de démarcation entre les Membres ; généralement attachés au gouvernement, ils diffèrent dans les opinions religieuses. Ici les prêtres insermentés brouillent tout ; Marquie aîné, ex-curé de Salles et Dom Louis, ex-curé de Pech-Luna⁶, fanatisent les campagnes et catéchisent dans le sens du Papisme⁷. J'ai vu le 28 Messidor à huit heures du matin, dans la commune de La Louvière, un homme sortant de la métairie du Citoyen Camayou⁸, se glisser dans un fossé qui la longe au Levant et à l'aspect du couchant de l'église, paraître saisi de frayeur en me voyant, et descendre précipitamment dans un vallon au nord de la métairie. Il s'agissait, paraît-il, du nommé Beau, ex-curé des Casses et postérieurement de La Louvière⁹.

Dans son rapport, Ressigue conclut prudemment : « Tenter de faire arrêter ces prêtres, ce serait jouer l'existence du canton ; les habitants sont si fort fanatisés qu'ils braveront tout pour les protéger. »

Ce commissaire-enquêteur voyait juste puisque les prêtres pouvaient être reçus dans des maisons devenues « biens nationaux » et rachetées par des particuliers, personnellement visés par les royalistes au cours de ces journées mouvementées.

Ce rapport n'a pas porté ses fruits puisqu'une lettre du Ministre de la Police, écrite en brouillon le 6 Thermidor et envoyée le 11 (N° 2) précise qu'il faut arrêter ces prêtres, Marquie

⁵ Ar. Nles F 7 7591 Doc N° (sans)

⁶ Ar. Nles F 7 7591 Doc. N° 941

⁷ Dom Louis est un frère de Marquier, tous deux originaires de Salles

⁸ La métairie Camayou est la ferme du château qui existe toujours au pied de l'église. Par contre l'église a été reconstruite. La route N° 625 n'existait pas et le champ atteignait le ruisseau d'Envieu et de La Jasse. Ma maison natale.

⁹ L'abbé Beau (vrai nom, Beaumont Jean-François) est un prêtre insermenté qui n'a jamais quitté la région depuis 1791. Il avait exercé son ministère durant toute la Révolution à Fajac, Molandier et La Louvière. « Son influence était énorme », écrit le chanoine Sabarthes.

et Beau. Il faut même éliminer de l'Administration « ceux qui n'ont rien fait pour purger le canton de Salles de ces prêtres rebelles ».

On a déjà vu la copie de la réponse au Ministre. Le nouveau Commissaire Départemental promet des mesures plus rigoureuses. (A.N. F 7 3656 Doc 871)

LES DANGERS SE PRÉCISENT

Le jour même où le Commissaire de l'Administration Départementale de l'Aude précise au Ministre de l'Intérieur les mesures prises pour protéger le canton de Salles, le 18 Thermidor An VII (6 juillet 1799, de l'ère sauvage), le Commandant des Forces Militaires de Villefranche de Lauragais, Sirugue, adresse une note à l'Administration Municipale de Castelnaudary¹⁰ et, dans un vibrant appel réclame la Compagnie de Carcassonne pour qu'elle se rende à Villefranche : « Citoyens Administrateurs, vous confierez la garde des canons aux artilleurs et aux Vétérans Nationaux. Il faut également confier le commandement de toutes les troupes qui sont ou peuvent arriver dans nos murs à un officier intelligent et capable de diriger une colonne en cas de nécessité. »

Le Commandant Sirugue demande l'état des hommes non armés afin de pourvoir à leur armement.

Ce document est fort important en ce qui concerne le canton de Salles. Le Cdt Sirugue écrit ceci : « Je suis informé que le détachement que vous avez fait porter sur Salles n'a point gardé sa position, qu'il s'est cantonné à Montauriol, à une lieue plus loin, vers l'Est.

Cette démarche de la part du Commandant de deux cents hommes laisse le passage de Calmont sur Mirepoix libre à La Louvière, Sainte Camelle et Salles.

Quoique ces points ne soient pas susceptibles de fournir le passage d'une Armée de Corps, cependant cela fournit une échappatoire favorable aux Chefs qui vont avec les prêtres fomenter des troubles et peut-être organiser quelques renforts. Il n'est pas douteux que ces derniers n'ayent grandement coopéré aux troubles qui pouvaient mettre la République à deux doigts de sa perte. Et cependant on ne prend aucune mesure contre eux. »

On ne peut pas nier que le Cdt Sirugue ne soit pas un Chef énergique !

Ce rapport fournit quelques précisions qui éclaireront d'un jour nouveau les événements ultérieurs : les troupes envoyées à Salles par l'Administration Départementale de l'Aude ont reculé sur Montauriol, craignant sans doute un affrontement avec les anti-républicains de Salles, assez nombreux très certainement et, comme l'avait écrit le Commissaire Ressigue, assez fanatisés pour résister à deux cents hommes armés.

Mais à la réflexion, les uns voulaient-ils se battre contre les autres ? Tous étaient français et ne souhaitaient peut-être que de vivre en paix.

Le Cdt Sirugue était un jusqu'au-boutiste. Il aura de l'avancement.

LA RÉPUBLIQUE EN DANGER

A partir du 21 Thermidor an VII de la République, 8 août 1799 de l'ère sauvage, le citoyen Embry, Commissaire du Directoire Exécutif près l'Administration Centrale de l'Aude, dans un style épique émouvant, va rendre compte au Ministre de l'Intérieur à Paris, jour après jour, des événements qui vont se dérouler à un rythme accéléré et des mesures qu'il fait prendre pour faire face à la gravité de la situation.

¹⁰ Ar. de l'Aude : Extrait du dossier L 398, Rapport du Cdt Sirugue.

21 MESSIDOR AN VII

« Citoyen Ministre,

Je m'empresse de vous informer ¹¹ que deux courriers extraordinaires viennent d'instruire l'Administration Centrale que des insurgés royaux dont on fait élever le nombre à 800 viennent d'arborer l'étendard de la révolte dans les communes de Montgiscard, près Toulouse ; on assure que cette bande hideuse s'étend jusques dans les communes de Sorèze et Revel et qu'elle a établi son quartier général à Saint Félix de Caraman...S'il faut en croire les rapports, Citoyen Ministre, ces scélérats ont pris des otages, abattu les emblèmes de la Liberté dans les communes où ils exercent leur fureur. A leur tête sont sans doute des prêtres rebelles et des émigrés qui cherchent à allumer la guerre civile. »

Des mesures énergiques sont prises : la Garde Nationale de l'ancien District de Castelnaudary est réquisitionnée ; 14 canonnières et 2 canons sont envoyés de la Place de Narbonne vers Labastide d'Anjou ; les troupes précédemment dirigées sur Salles sont aussi dirigées sur Labastide ; 40 cavaliers de Carcassonne et 32 de Fanjeaux vont essayer de disloquer les troupes insurgées.

« J'ajoute¹², Citoyen Ministre, que j'ai écrit vivement aux Commissaires des cantons de Labastide d'Anjou, Les Casses, Belpech, Gaja La Selve, Salles, Saint Papoul, Fanjeaux et Castelnaudary qui avoisinent ceux de la Hte Garonne où l'insurrection royaliste vient d'éclater, pour les inviter à redoubler de vigilance et de courage, à surveiller les ennemis de la République, à me fournir des renseignements certains sur ce qui se passe, à se prémunir surtout contre les infâmes sicaires du trône, à se réunir aux Patriotes pour préserver que la contagion ne s'étende jusqu'à eux et qu'au Premier Avis, ils se mettent en marche pour déjouer les projets des royalistes qui rentreront dans le néant au seul aspect de la contenance fière et vigoureuse qu'opposeront les républicains. »

Mais jusqu'à maintenant rien ne s'est produit dans l'Aude.

Voici le texte de l'Administration Centrale du Département de l'Aude et du Commissaire du Directoire Exécutif établi près d'elle aux citoyens du ci-devant district de Castelnaudary. (Séance permanente du 21 Thermidor, An 7 de la République française, une et indivisible (6 heures du soir)

Citoyens,

Un attroupement de royalistes affamés de pillage et de sang, vient de se manifester aux environs de Villefranche, commune du Département de Haute-Garonne. Ces brigands marchent précédés des enseignes de la royauté et de la religion. Leurs intentions criminelles sont connues : ils ont juré fidélité à Louis XVIII et le rétablissement du trône ; et ce serment horrible est le nœud par lequel ils lient tous les hommes dont ils peuvent grossir leurs rangs. Citoyens paisibles, estimables cultivateurs, écoutez la voix de vos amis, de vos magistrats ; écoutez celle de la Patrie et de votre intérêt : gardez-vous de vous laisser séduire et d'augmenter le nombre de ces révoltés ; ils vous promettent de ressusciter votre religion, les imposteurs ! Et ils pillent, ils égorgent, en parlant de paix et de charité ! Ils veulent vous rendre à votre religion, mais c'est supposer que vous êtes privés de son libre exercice. La Constitution, les Lois vous le garantissent et nous vous jurons que ce droit sacré vous sera maintenu. Ils vous parlent de Louis XVIII et du rétablissement de la royauté !... Citoyens, est-ce donc que les rois font le bonheur du peuple et quatorze cents ans de crimes, de vexations, de brigandages, n'ont-ils pas suffi pour vous convaincre que les rois ont toujours été la peste de la France ? Ils veulent vous porter à relever les marches du trône, mais ce trône, le peuple français l'a abattu ; mais ce trône est l'exécration de trente millions

¹¹ Ar. Nles F7 3656, Doc. N° 874

¹² L'appel du 21 Thermidor dont copie est jointe, utilise la carotte et le bâton.

d'hommes ; oui, de trente millions d'hommes qui ont juré, sous les hospices du Dieu de la nature, que jamais ils ne souffriraient la résurrection de la monarchie ! Et une poignée de brigands croirait être plus forte que toute la France ! Quoi ! croiriez possible le couronnement de Louis XVIII ! Hé bien, égorgez donc vos parents, vos amis ; massacrez vos Concitoyens, et proclamez ensuite la royauté sur des cadavres, des ossements et des ruines ; mais plutôt, Citoyens, ne vous laissez pas égarer ; opposez-vous rigoureusement aux progrès incendiaires du royalisme, vos intérêts les plus chers vous le commandent. Joignez-vous à nos bataillons pour détruire cette horde impure ; oui, à nos bataillons ; ils marchent, ils volent à votre secours ; ils vont vous arracher au volcan prêt à vous dévorer. Non, non, vos contrées ne feront pas une nouvelle Vendée couverte de sang, de dévastations et de crimes. Non, le royalisme ne vous assassinera pas comme Républicains, après vous avoir fait servir d'instrument à des vengeances et à des fureurs. Mais si vous étiez sourds aux conseils de vos Magistrats, pour embrasser la cause de la révolte et de l'assassinat, au-lieu de la paix et de la protection, nous vous déclarons que nos braves vous frapperont de mort dans les rangs ennemis.

Signé : Despeyroux, président, Jh. Sizaire, Arnaud, Poulaille, Rivals, administrateurs, Embry, commissaire du Directoire Exécutif, Malaterre, Secrétaire-général.

La proclamation ci-dessus sera sur-le-champ imprimée et envoyée extraordinairement à toutes les administrations du ci-devant District de Castelnaudary, qui demeurent tenues de la faire publier et afficher dans toutes les communes de leur arrondissement.

Fait en département, à Carcassonne, le 21 Thermidor, an 7 de la République française, une et indivisible.

22 THERMIDOR AN VII

Dans son rapport du 22 Thermidor, le Commissaire Embry fournit au Ministre de l'Intérieur toutes les précisions utiles sur les mesures prises contre l'insurrection qui s'étend vers le Tarn jusqu'à Lavour. Il envoie vers l'Ouest des Troupes de Carcassonne, d'Alzonne et de Villepinte. La Garde d'Alby se déplace.¹³

A ce rapport est jointe une liste des individus faisant partie du Rassemblement des Instigateurs de l'Insurrection. Elle concerne notre Région. La voici :

- Salles : Vidal Victor, chargé de soulever le peuple, beau-frère d'émigré ; Benoît Vidal, Adjudant Général et Hypolite Vidal, Capitaine, neveux d'émigré ; Paul Calmet, Maréchal des Logis ; François Marti, Paul Marti, fils du Juge de paix (ils sont dans la cavalerie) ; François Arbignac, canonnier, Jacques Lapalue, Alexandre Capelle, cordonnier, faisant les fonctions de ministre du culte, beau-frère d'émigré, Marquie aîné, ex-curé de Salles, et Marquie Louis, ex-curé de Pech-Luna (ces deux frères sont à la tête des insurgés).
- Sainte-Camelle : Crouzet du May, beau-frère d'émigré, Brice François Joly, ex-noble, agent municipal de Peyrefitte, Alissens aîné, Chef des Insurgés.
- Mézerville : Paul Feuille, sergent, Baptiste Marti et Paul Doumenc.
- Le Louvière : Tousipaut, Caporal.

Une deuxième liste portait les noms de dirigeants des localités voisines.

Haute-Garonne : Loubat de Lagarde, ex-Administrateur de la Haute Garonne ; Marquie-Valcournoise, ci-devant noble. Ces deux individus rassemblèrent tous les jeunes gens chez le nommé Massot de Gibel, canton de Ste Gabelle, de Hte Garonne, pour les faire prêter serment de fidélité au Roi Louis XVIII, le 15 Thermidor an VII ; Fontaine-Vendomois de la commune de Vignonet, autre chef des révoltés.

¹³ Ar. Nles F7 N° 3656, Doc. N° 877

Ces deux listes appellent quelques observations¹⁴ :

La plupart des dirigeants de Salles sont des membres de familles d'émigrés-prêtres, notamment les Vidal et Capelle. L'insurrection était donc autant voulue par les catholiques que par quelques royalistes que l'on retrouve dans la seconde liste. En effet, Marquie-Valcourouse était le fils de l'ex-seigneur de Fajac, décapité en 1794. Il ne manquait pas de courage en poursuivant ce combat royaliste. Quant à Fontaine-Vendomois, il s'agissait de l'ancien Seigneur de Belflou dont l'enfant, jeté par la fenêtre du château de cette localité par des « patriotes » de Saint-Michel, avait eu le corps traversé par un pieu de charrette de foin et était mort. Crouzet du May était le frère de l'ancien Seigneur de Zebel, émigré et spolié de tous ses biens. Ainsi donc, la plupart des Insurgés étaient du canton de Salles.

23 THERMIDOR AN VII

Le rapport de cette journée du Commissaire Embry commence par le récit de succès locaux. Il nous apprend que la ville de Revel a été débarrassée des rebelles royaux. Plus près de nous, les gendarmes de La Bastide d'Anjou ont libéré le village Les Casses que les insurgés ont quitté en « s'enfuyant à toutes jambes après avoir laissé sur le clocher de cette commune l'étendard de la révolte qui fut enlevé aussitôt par les soins d'un fonctionnaire public. »¹⁵

Leur but est d'établir la royauté, déclare le Citoyen Embry : « Les scélérats ne savent-ils pas que la cause de la liberté est impérissable et que les magistrats mourront plutôt sur la brèche que de permettre qu'il soit porté atteinte à l'affermissement de la République et de la Constitution de l'An III ».

La Commission Départementale siège en effet en permanence. Elle prend de nouvelles dispositions et requiert la levée et le départ sur le champ de 350 hommes d'élite, pris dans les cantons de Villasavary, Montréal, Peyriac, Trèbes, Azille, Lésignan, Cailhau, Alaïgne, Narbonne, Cappendu et Pennautier.

Cependant le Commissaire est obligé de reconnaître que toute correspondance est interceptée avec Toulouse.

En outre, « ces Messieurs font circuler dans les communes qui avoisinent des quatrains en manuscrit qu'ils attachent sur la terre avec des épingles. »

On sent l'indignation méprisante du Commissaire quand il écrit ce mot « Messieurs ».

Certes, le quatrain reproduit dans le Rapport du 23 Thermidor ne mérite pas de rester dans l'Anthologie de la Poésie française. Toutefois on peut le citer car il n'est pas très sanguinaire :

*« Sous les débris d'un trône, une joa se fait jour.
Réveillez-vous, Français, brûlez pour lui d'amour !
Au Roi Louis dix-huit, Veuillez tous rendre hommage,
Son règne va finir votre vil esclavage ! »
A trois points. Signé : Laglu*

Le Citoyen Embry en conclut : « C'est donc au nom du trône et de l'autel qu'ils se soulèvent ». C'est un nouvel anathème lancé contre les prêtres réfractaires qui avaient retrouvé leur ancienne paroisse. Les cantons de Salles, Saint-Michel, Belpech et Gaja la Selve sont particulièrement visés.

¹⁴ Archives de Salles sur l'Hers, de Fajac la Relenque et Henri Mullet : voyage de Castelnaudary à Marquein, 1901.

¹⁵ Ar. Nles, F 7 3656, Doc. 889

Les courriers doivent être dirigés sur Paris par Montpellier et Lyon. Le mouvement insurrectionnel a pris une ampleur inattendue à l'Ouest du Département de l'Aude et dans le Sud-Ouest. On peut s'attendre au pire !

24 THERMIDOR AN VII JOURNÉE DRAMATIQUE

Le Citoyen Embry fait son Rapport quotidien au Ministre de l'Intérieur comme d'habitude. Les nouvelles sont plutôt bonnes. Qu'on en juge¹⁶ :

- des avantages conséquents ont été obtenus du côté de Toulouse et on peut espérer l'ouverture de la route normale vers Paris ;
- le quartier général des Royalistes placé depuis quelque temps à Caraman a été enlevé de vive force par les troupes républicaines ;
- il ressort des lettres particulières que les républicains n'ont subi aucune perte tandis que les royalistes ont subi des pertes considérables. On dit même que « leur Chef, nommé Rouge, très connu dans l'armée des Pyrénées Orientales, s'est noyé dans sa fuite précipitée. »
- le Chef de la Gendarmerie annonce « qu'il n'a d'autre crainte et d'autre inquiétude que celle de ne pouvoir joindre les insurgés pour leur faire sentir ce que peut la valeur républicaine » ;
- les insurgés ont été battus à Saverdun et à Mazères où il a été enlevé une pièce de canon, 20 Brigands Royaux faits prisonniers et d'autres ont été tués ;
- les troupes se renforcent avec des artilleurs de ligne, 12 000 cartouches, 200 fusils et un obusier. L'ensemble est dirigé sur Castelnaudary pour être déployé sur Revel, Villefranche et l'Ariège.

En apparence, tout va très bien... Le rapport est signé : il va être dirigé sur Paris...

COUP DE THÉÂTRE !!! UN MESSAGE ARRIVE DE MONTAURIOL : SALLES ET LES VILLAGES VOISINS SONT OCCUPÉS PAR LES « BRIGANDS ROYAUX » !!

Le message reçu de Montauriol¹⁷ revêt une telle importance dans le drame que vit notre canton à cette date historique, qu'il semble indispensable de le publier dans son intégralité :

« Rapport fait à l'Administration Municipale de Castelnaudary par les Citoyens Camayou et Peyre de Carcassonne, acquéreurs de biens nationaux sur émigrés, le 24 Thermidor à deux heures du matin.¹⁸

« Arrivés à Montauriol à cinq heures du soir le 23 du courant, nous y avons appris par le Citoyen Belquière, Président de l'Administration du canton de Salles, qui est arrivé à huit heures du soir, qu'une troupe d'insurgés avaient désarmé sous ses yeux les seuls patriotes reconnus de la commune de Salles ; qu'en même temps, dans plusieurs autres communes, les Patriotes venaient d'être également désarmés et que le Citoyen Pujol, acquéreur d'un bien d'émigré, agent municipal de la commune de Mézerville, dépendante du même canton, venait d'être saisi, attaché et amené par les insurgés. »

¹⁶ Ar. Nles, F 7 3656, Doc. N° 883

¹⁷ Du 18 au 26 Thermidor, c'est à Montauriol que s'étaient retirées les troupes républicaines envoyées pour libérer Salles et les environs de la présence des Brigands Royaux. Dans l'une des maisons de ce village s'est tenue, la nuit du 23 au 24 Thermidor, la réunion des « usurpateurs » des « biens nationaux ». Leur rapport devait déclencher l'offensive républicaine à partir de Castelnaudary, avec des troupes venues de l'Est Audois. Ce fut la fin des Insurgés.

¹⁸ Ar. Aude, Extrait du Dossier L 398

« Ayant (sic) resté à Montauriol, nous avons vu arrivé un Exprès à La Louvière pour chercher la Citoyenne Camayou. Celle-ci, arrivée à Montauriol à onze heures du soir, nous a assurés qu'une cinquantaine d'insurgés chargés de fusils qu'ils avaient enlevé à des Patriotes des environs, sont entrés en foule dans le ci-devant château dudit La Louvière appartenant au Citoyen Camayou ; ils ont demandé à grands cris l'acquéreur de ce bien et les armes qu'il pouvait avoir. Sur la réponse négative qui leur a été faite, ils se sont répandus dans toute la maison et l'ont fouillé dans tous les coins.

« De là, ils se sont portés à la métairie dite de Pech appartenant à Fulcran Peyre de Carcassonne ; ils y ont pris un fuzil et ont réclamé avec instance l'acquéreur de ce bien. Après ces deux expéditions, ils se sont répandus dans le village et ont annoncé qu'ils achèveraient leurs recherches demain et tant dans la commune que dans les communes du voisinage sur lesquelles ils ne se sont pas encore portés. Ils se disent l'avant-garde de l'Armée qui occupe les environs de Mazères, Gibel et autres Places, suivie d'une nombreuse artillerie volante.

« Les préparatifs sont faits, dit-on, au ci-devant Château de Fajac Larlenque¹⁹, chez Valcourouse, pour y recevoir demain 24 à dîner les Chefs des insurgés parmi lesquels on compte plusieurs émigrés qui doivent être installés et mis en possession de leurs biens, à l'exemple du ci-devant Comte de Paulo, Généralissime de ladite Armée qui a été solennellement installé à son ci-devant château.²⁰

« Les Citoyens de la Commune de Fajac qu'on a cru être Patriote ont été, dit-on, arrêtés et sont détenus pour être prononcé sur leur sort par l'Assemblée des convives de Valcourouse. »

Les prévisions du Cdt Sirugue se sont réalisées : les Rebelles royaux ont envahi les communes de Fajac, La Louvière, Sainte-Camelle, Mézerville et Salles. Que pouvait faire le Président Berquière, seul contre une horde de « brigands », sinon que d'imiter le Cdt des troupes envoyées à Salles pour défendre ce Secteur et qui se sont retirées à Montauriol quatre ou cinq jours avant ? Il ne lui restait plus qu'à aller rendre compte et ce devait être bien triste et bien humiliant pour lui d'être obligé d'avouer que « tous les patriotes avaient été désarmés sous ses yeux » ! Telle est la rançon de la gloire, surtout en période trouble.

Salles et les environs sont entre les mains des Royalistes les 23 et 24 Thermidor an VII, soit les 10 et 11 août 1799.

Désormais, nous connaissons les Chefs insurgés : Rouge et le Comte de Paulo.

Le rapport Camayou-Peyre est adressé à Castelnaudary ; très vite, il est à Carcassonne sur le bureau du Citoyen Embry. Les courriers sont rapides en ce temps-là !

En lisant ce document, le sang du Commissaire Embry ne fait qu'un tour. Il écrit : « Je décachète ma lettre, Citoyen Ministre, pour vous faire part des nouveaux avis qu'apporte un courrier extraordinaire qui ne sont pas aussi satisfaisants que ceux dont je vous ai tout à l'heure entretenus. »

Le citoyen Embry reprend les informations reçues de Montauriol sans chercher à les atténuer, au contraire. Toutefois, il prend la nouvelle d'une grande armée venue de l'Ariège comme un geste de forfanterie.

¹⁹ Les Chefs des Brigands Royaux s'y sont réunis sous la Présidence du Comte de Paulo, Généralissime des Armées Royalistes. Le ci-devant Marquier- Valcourouse, propriétaire du lieu, ne manquait pas de cran, lui dont le père avait été décapité en 1794. Peut-être, parmi les invités-conjurés, se trouvait le ci-devant de Vendomois Fontaines, ex-Seigneur de Belflou et nos compatriotes Marti de Salles qui figuraient dans la liste des dirigeants avec les Vidal et les Marquier.

C'est un Général qui va prendre les affaires en mains, le Général Coumes, Cdt par intérim de la 20^e division. Il va prendre le commandement général de toutes les forces armées : leur action sera mieux concertée et plus prompte. On va le voir.

25 THERMIDOR AN VII LA VICTOIRE DE LA LIBÉRATION ! !

Citoyen Ministre,

« L'Administration Centrale et moi sans cesse en permanence ne nous occupons que des moyens propres à repousser les Brigands et à préserver notre Département de leurs fureurs ; nous fournissons toujours des hommes, des armes, de l'artillerie et des vivres que nous dirigeons sur Castelnaudary où le quartier général a été établi. Ma dernière lettre vous a annoncé l'arrivée du Général Coumes : il est sur les lieux...

« Notre Département qui a été souillé en deux différentes reprises de la présence des Brigands dans les cantons de Salles et des Casses, n'en a plus en son sein : ils en ont été repoussés sur le champ ; ils se sont retirés, savoir : ceux des Casses vers Caraman où ils ont été complètement défaits et ceux de Salles dans le Département de l'Ariège où ils commettent des exactions. L'Administration Centrale de ce dernier nous a demandé des renforts... »²¹

Le Commissaire développe les dispositions prises pour porter secours à l'Ariège :

- Réquisition des hommes qui ont servi dans l'artillerie.
- Poursuite devant les tribunaux de ceux qui ont désobéi aux lois ou qui ont refusé de répondre aux appels de réquisition.
- Etablissement de listes des hommes absents de leur commune et motif de leur absence.
- Désarmement général de plusieurs cantons et arrestation des personnes sans passeport.

Aux dernières nouvelles, deux hommes de Sainte Camelle ont été arrêtés à Fonters, porteurs de billet dont voici la copie :

« Copie – De par le roy légitime, Monsieur, je vous invite de sonner de suite le tocsain dans vos communes respectives, de prendre les armes et les Chefs des coquins, du Bon ordre et de la tranquillité. Instruisez-moi des moyens que vous aurez pris pour exécuter les ordres les plus positifs de Sa Majesté très chrétienne. Vous communiquerez le présent ordre de suite à Fajac, Marquein, Campville, St Michel de Lanès, Salles, La Louvière, Molandier, Labastide de la Couloumate, Belpesch, Ladeveze, Plaigne, Lafage, Lacassagne, Fanjeaux, Montréal jusques à Castelnaudary et Carcassonne en suivant le canal.

Signé : Comte de Paulo, Généralissime

Il a donc existé un complot royaliste. Il n'a pas connu l'ampleur des mouvements vendéens, bien qu'il ait été plus développé vers l'Ariège et la Haute-Garonne.

Si Salles et les villages voisins étaient libérés, la Commission Départementale ne pouvait pas rester inactive – et elle ne le sera pas.

26 THERMIDOR AN VII MESURES RÉPRESSIVES

Ce jour-là, le Commissaire de la Commune de La Bastide d'Anjou annonçait à la Commission Départementale que des Brigands avaient été repoussés vers Calmont,

²¹ Ar. Nles, F 7 3656, Doc. N° 887

Mazères et Gibel et d'autres Brigands sont poursuivis vers Nailloux, Mongiscard, Mongeart et Lagarde.²²

Mais la Commission Départementale, respectueuse de la règle de séparation des pouvoirs, laisse au Général le soin de rendre compte à son Ministère du résultat de ses actions et s'adresse au Ministère de la Police pour lui faire part des mesures prises ou à prendre. Ils demandent l'application de la loi du 14 Messidor an VII aux cinq cantons foyers de la révolte royale : Salles, Gaja la Selve, Les Casses, Belpech et Saint-Michel de Lanès. Les Administrateurs précisent qu'on ne peut confier aux Administrations locales le soin d'établir les listes des individus qui doivent être atteints par cette loi. On a demandé des renseignements à des fonctionnaires irréprochables. Les otages seront envoyés en sûreté à Narbonne.

La Commission demande au Directoire des pouvoirs exorbitants, notamment l'autorisation de faire des visites domiciliaires chez les suspects pendant une durée de trois mois. Il faut avant tout sauver la Constitution de l'An III.

En attendant le Décret Ministériel, la Commission a pris un arrêté qui n'est peut-être pas très orthodoxe mais qui est susceptible d'être efficace. Il faut également prévoir des sanctions plus graves contre les ennemis de la République qui refusent le Service Militaire. Aux grands maux, les grands remèdes : ce proverbe est trivial, mais il est juste.

28 THERMIDOR AN VII

La Commission Départementale continue à fournir les renseignements qu'elle peut recueillir sur les mouvements des Troupes. Elle fait aussi ses comptes : elle a récupéré 1 912 hommes de troupe et gendarmes. Perpignan a fourni 18 000 cartouches, 800 fusils, 4 pièces de campagne, 4 crissons à balles et à gargouzes, 2 obusiers, etc...

Les royalistes ont essuyé de lourdes pertes vers Ste Gabelle et le château de Terraqueuse a été fouillé : on y a pris 8 chevaux. Ce château appartient au Comte de Paulo, sur la commune de Calmont. On va assiéger Muret, quartier général des Royalistes.

30 THERMIDOR AN VII

Les porteurs d'écrits en faveur du Roi sont poursuivis en justice en raison de leur « perfidie scélérate ».

Le 13 Fructidor An VII, la Commission Départementale de l'Aude déclare en état de troubles civils les cantons de Salles, Belpech, St Michel, Casses, Azille et la commune de Conilhac, canton de Lésignan.²³ Les vengeances s'assouviront.

LA DÉFAITE DES « BRIGANDS ROYAUX »

C'est par un véritable chant de gloire et de triomphe que le Commissaire Embry annonce au Ministre de l'Intérieur la défaite des Brigands.²⁴

« Les Brigands sont défaits, écrit-il le 7 Fructidor, et le royalisme toujours perfide, cette fois audacieux, qui croyait renverser la République, écrasé lui-même aujourd'hui sous le char triomphant de la liberté, voit ses suppôts dispersés, abattus, tremblants et n'attendant que l'heure de la justice, grâce à la valeur des républicains. Ce beau pays qu'on voulut tant agiter et dont on peut connaître l'importance par l'intérêt que les insurgés mettaient à sa conquête, maintenant respire en paix, délivré des hordes impures qui le souillaient de leur présence. La journée du 3 Fructidor fut décisive pour la République. Et, en descendant au tombeau, où les

²² Ar. Nles, F 7 3656

²³ Ar. Aude, L 398

²⁴ Ar. Nles, F 7 3656, Doc. N° 912

furies vengeresses doivent encore le poursuivre, le Comte de Paulo avec sa détestable cause perdue et nos contrées méridionales rendues au calme, au repentir et au bonheur : puisse cette image avoir fait son désespoir comme elle a produit notre joie !... »

...La permanence est suspendue à la Commission....

« Cependant, Citoyen Ministre, nous nous garderons de ne pas veiller : nous savons trop que de cendre mal éteinte, peut se rallumer un nouvel incendie... »

Il semble toutefois que l'imagination du Citoyen Embry devient délirante quand il déclare que le complot venait d'Italie. Quelques militaires avaient rapporté qu'à Coni on leur avait demandé « si la marmite bouillait du côté de Toulouse »

« Citoyen Ministre, nous vaincrons ou nous périrons et s'il n'est rien de difficile à celui qui veut fortement, notre volonté bien prononcée est le gage certain de nos succès et de nos triomphes !! »

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

Les Royalistes viennent d'être définitivement éliminés. Le Comte de Paulo a disparu. Est-il mort le 6 Fructidor comme le déclarait le Citoyen Embry ? Nous n'avons pas trouvé de document officiel sur son décès.

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur les événements de Messidor, Thermidor et Fructidor de l'An VII sur notre région, on ne saurait nier le courage de ces hommes, qui, soit par idéal, comme de Paulo, Rouge et leurs compagnons, soit par conviction religieuse comme les deux frères prêtres Marquie, leurs parents, les Vidal, les Capelle et leurs amis Marti, ont risqué leur vie pour défendre idéal et convictions. Ils n'ignoraient pas que les Républicains « Patriotes », inféodés aux nouvelles idées répandues par la Révolution, seraient intransigeants à leur égard.

Certains diront que les de Paulo, les Marquie et les autres défendaient avant tout leurs privilèges anciens. Quels étaient les vrais privilèges de la noblesse rurale et du clergé des campagnes ? La défense de la propriété était assurée avec un acharnement qui nous surprend même aujourd'hui par les plus déchaînés des Républicains. Dans le canton de Salles, c'était Laffont de St Michel, Juncqua de Marquein et Cassigne de Salles, tous trois importants propriétaires terriens, qui avaient voulu être élus comme Administrateurs au District de Castelnaudary pour « défendre le droit de propriété ». Par ailleurs le Chapitre de St Etienne de Toulouse avait été décimateur de Salles jusqu'en 1789. Les Marquie ne bénéficiaient d'aucun privilège.

Cathelineau, roturier, avait été un des héros de la Résistance vendéenne comme Rouge l'a été de l'Insurrection Lauragaise. Le Comte de Paulo a été le « Larochejaquelin » de chez nous. Ils n'ont pas connu la même notoriété que les deux Vendéens : ils en ont eu le courage et la bravoure. Dans les deux cas, l'idéal royaliste a coïncidé avec les convictions chrétiennes de la population pour donner à un mouvement insignifiant une envergure inespérée.

Dom Louis Marquie fut arrêté à Durau, petit hameau de Fajac. Il fut déporté à l'île de Ré et il en revint malade à tel point qu'il ne put reprendre son ministère à Pech-Luna.

D'autres chercheurs pourront s'intéresser au sort des Marti, des Capelle, des Vidal et de l'ensemble des fameux « Brigands Royaux » qui ont été des héros fidèles à leurs croyances et à leur idéal.

Toutes les périodes troubles de notre histoire ont connu leurs héros !

LA FACE CACHÉE DES ÉVÉNEMENTS DRAMATIQUES DE L'AN VII

Notre documentation provient essentiellement des écrits laissés par les « Patriotes » à l'exception d'un quatrain ou d'un bref appel à la révolte du Comte de Paulo.

Fort heureusement, les Archives de Carcassonne possèdent un dossier très riche : le dossier L 398. Nous y avons découvert un texte troublant même s'il n'est pas rédigé sur des feuillets officiels. Il est difficile de mettre en doute son contenu puisqu'il s'agit d'un Rapport établi par le ci-devant Comte de Latour de Saint Paulet. Ecrit à Toulouse le 6 Vendémiaire An VIII, soit le 29 septembre 1799, il a été transmis au Commissaire de la Commission Départementale de l'Aude dûment signé. Il n'y a pas eu de réaction contre le Citoyen Latour. Son récit démontre que les événements ne pouvaient plus être maîtrisés que par une main de fer : le 9 novembre suivant, c'était le COUP D'ÉTAT DU 18 BRUMAIRE AN VIII PAR BONAPARTE.

Il nous a paru utile de publier in extenso un récit qui témoigne des difficultés rencontrées par l'ensemble de la population. Le pillage du château de Marquein²⁵ paraît vraisemblable compte-tenu de l'Inventaire effectué en janvier 1798 par Victor Vidal, notaire à Salles. Il est vraisemblable que le Citoyen Latour s'occupait du château en l'absence de sa propriétaire, la fille du Sr de Roquefort, Pétronille de Roquefort, épouse du Comte de Vaudreuilles, tous deux émigrés en Westphalie.

Voici le texte du Citoyen Latour, ci-devant Saint Paulet :

« Mémoire des événements arrivés dans les cantons de Salles et de St Michel de Lanès, lors de leurs prétendues insurrections, adressé au Citoyen Président et autres Administrateurs du Département de l'Aude par le Citoyen Latour.

« Le 23 Thermidor dernier une vingtaine de jeunes gens ayant arboré la cocarde blanche passèrent durant la matinée dans la petite commune de Marquein, canton de St Michel de Lanès ; ayant trouvé sur leur passage l'agent municipal seul, les habitants du village étant aux champs à récolter leurs grains, le forcèrent à leur remettre cinq ou six fusils mauvais, et allèrent de là prendre le concierge du ci-devant château et l'obligèrent de les suivre. Continuant leur route vers les rives de l'Ariège sans faire le moindre crime ni dégât dans cette commune. L'agent du lieu dont le civisme est reconnu, fut de suite instruire l'Administration de son canton, de la violence qu'on lui avait faite ; de suite l'Administration cria aux armes. La Garde mobile partit et se rendit à Marquein où elle ne trouva personne mais tout pacifique et tranquille. Voilà l'insurrection prétendue qui a fait déclarer les cantons en révolte.

« Le 23, la colonne mobile de St Michel de Lanès et celle de Villefranche, Dépt de Toulouse, vint faire une descente au ci-devant château de Marquein pour y arrêter, dit-on, le concierge sous prétexte qu'il était du nombre des insurgés et ne le trouvant pas, on enfonça la porte et toutes les armoires de la parterment bas dont deux pleines de linge et de ardes furent vidées. On but sans mesure et l'on obligea les habitants voisins à fournir la peine.

« Le 26, le Citoyen Latour avec son domestique arriva à Marquein sur les trois heures de l'après-midi. Il y allait pour faire racommoder le couvert de la maison ; il fut bien étonné de la trouver expolié et d'apprendre surtout que le concierge que la jeunesse avait en mené de

²⁵ Le château de Marquein, tel qu'on peut le voir encore de nos jours, avait toujours été la résidence de la famille de Roquefort, Seigneurs de Salles et de Marquein. Reconstitué vers 1539, c'était une fort belle résidence seigneuriale où, dit-on, Henri de Navarre, futur Henri I, a fait plusieurs séjours, notamment au retour d'une rencontre qu'il avait eue avec sa belle-mère, Catherine de Médicis, venue passer quelques jours chez la famille de Chevery, dans leur luxueux château de Saint Michel de Lanès, château aujourd'hui disparu.

force en estait le motif ; il crut alors que toutes les perquisitions du canton devaient se borner là et dans cette sécurité, surtout n'ayant rien à se reprocher quant à l'insurrection qui se manifestait dans le département de Toulouse ayant toujours été pésiple et obéissant aux lois, il crut pouvoir coucher tranquillement dans sa maison.

« Le lendemain 28, au point du jour, son domestique et le concierge qu'il avait trouvé en arrivant, vinrent luy dire que la maison était sernée de troupes ayant à leur tête le Commissaire du canton de St Michel. A l'instant les portes d'entrée furent enfoncées et la soldatesque sans freins ni retenue se répandit dans toute la maison haut et bas. On nantandet de leur part que des cris de hurlement disant qu'il fallait tout piller, bruller la maison et fusillier les suspects qu'on trouverait. Le citoyen Latour à qui cependant la conscience ne reprochait rien, crut, d'après la fureur que tous les forcenés manifestent, devoir se mettre à l'abry. A peine eut-il le temps ainsi que le concierge de se sauver par une fenêtrre, laissant son domestique dans la maison. De suite l'ageant du lieu parut pour en imposer à ces malfaiteurs, mais luy et le domestique ne furent pas écoutés ; on les força au contraire par des menaces à se retirer. Alors les uns se mirent à piller, les autres à faire cuire des jambons, des volailles qu'ils trouvèrent dans la maison. L'on but et l'on manja.

« L'après-midy, le Commissare du canton de St Michel, en compagnie de quelques Cavailliers fut chercher la colonne mobile du canton de Salles et des troupes de Castelnaudary qui était à ce canton. Elles vinrent sur le champ. Aussitôt le pillage devint général le reste de la journée et l'on but et l'on manja suivant l'usage. Toutes les troupes se retirèrent à la nuit chargée de butin, mais avant, le Commandant de celles de Salles fut requérir l'ageant de Marquein pour qu'il eut à faire monter la garde au ci-devant château jusques à minuit, après lequel temps, il sera chargé de tout : ce furent ses expressions.

« Le 29, après minuit la troupe de Salles se rendit au ci-devant château et le Commandant dit alors à ceux de Marquein qui y faisait garde comme nous avons dit, qu'ils pouvaient se retirer ou faire comme eux, c'est à dire pillier, mais ils préférèrent se retirer. La colonne mobile de St Michel se rendit au pillage : on enleva pendant toute la journée des meubles, plusieurs chevaux en furent chargés ; on prit aussi celui du citoyen Latour qui serait de mesure à cet usage et qu'il n'a pu ravoir qu'au bout de quinze jours, après plusieurs réclamations faites à l'Administration de Salles ; on a gardé la selle et la bride. Sur le tard, les troupes se retirèrent et le Commandant de Salles fut prendre l'ageant de Marquein à St Michel et voulut luy remettre les clefs disant qu'il avait fermé la porte : ce dernier se refusant à les prendre ils furent tous deux les remettre à l'Administration et en firent procès-verbal.

« le 30 le pillage continua. On entrait dans les maisons par une fenêtrre qu'on avait sans doute laissé ouverte. Par le même moyen, on y entre encore sans que personne est chargé d'y mettre ordre ; malgré des réclamations du citoyen Latour qui écrivit pour celler à l'ageant de Marquein qui, pour toute réponse luy fit dire verbalement qu'il avait communiqué sa lettre à l'Administration de St Michel qui lui avait répondu, ou le comissère en son nom, qu'il fallait attendre encore.

« On abu six barriques de vin, on a mangé, trois jambons, des lards et autres provisions ; on a emporté tout le linge, dix-huit lits, les faïances, porcelaines, baterie de cuisine, bijoux, pendules et glaces. Le citoyen Latour ne croyait pas se tromper en évaluant les objets volés et les dégâts qui ont été faits à vint mille livres, enfin, il ne reste plus que quelques tapisseries et quelques chaises qu'on achève de voller journellement. La maison qui est ouverte de par tout sera dans peu un azille pour les bettes féroces.

« Voilà la suite de cette prétendue insurrection que l'imprudence a proclamée. Il ni a eu d'autres trouples dans les cantons que ceux ocasionés par les troupes qui y viennent et qui dévastent journellement toutes les possessions des malheureux habitants particulièrement ceux de la commune de Marquein à qui l'on enlève encore des jambons, les graissages et

toutes les volailles. Il y a deux mois que cette malheureuse commune sans l'avoir mérité est le point de réunions des troupes et gardes mobiles de différents cantons et Départements qui le pillent sans cesse et toujours en présence du comisère du Canton. »

*J'ateste tout le contenu véritable, à Toulouse le 7 vendémiaire an 8 de la République
Latour dit ci-devant St Paulet*

Qu'ajouter à ce document ? Même en tenant compte de l'exagération inévitable qu'un témoin partisan peut donner à son témoignage, il est certainement exact que des actes répréhensibles ont été commis par les troupes dans les deux camps.

A ceux qui s'étonneraient des fautes énormes relevées dans ce texte, il faut dire qu'on ne saurait en déduire qu'il s'agit d'un texte apocryphe. Il est très certainement de la personne qui l'a signé. Il n'était pas rare en ce temps-là de trouver des membres de la noblesse quasiment illettrés. Couramment, les femmes se trouvaient dans l'impossibilité d'apposer leur signature sur des registres d'Etat-Civil. A côté des érudits, on rencontrait des nobles de la campagne assez instruits pour leurs besoins personnels sans avoir recours à une tierce personne et, en cela, ils étaient favorisés par rapport à leurs concitoyens.

En conclusion de cette histoire, on peut dire que le Commissaire Embry dut bien déchanter en apprenant les méfaits de ses troupes. Il ne dut pas être surpris que quelques jours plus tard, un homme ait voulu rétablir l'ordre car on ne savait plus de quel côté se trouvaient les « BANDITS ».